

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 15 décembre 2023

Session : le Loiret présente ses orientations budgétaires 2024

Lors de la session des 14 et 15 décembre 2023, l'Assemblée départementale a présenté son rapport d'orientations budgétaires (ROB). Il préfigure le budget de la collectivité qui sera voté lors de la session des 15 et 16 février prochain. Les finances départementales en 2023 se dégradent sous l'effet de la chute du produit des DMTO, conjuguée à l'inflation. Malgré un autofinancement qui devrait enregistrer une nouvelle baisse en 2024, le Département gardera son cap, avec un niveau d'investissement élevé, de l'ordre de 175,9 M€, au service des Loirétains et des territoires.

Le Département poursuivra en 2024 son action à l'égard des territoires et des Loirétains, en cohérence avec les objectifs de son projet de mandat 2021-2028. De nombreux projets seront ainsi poursuivis ou engagés en 2024 pour répondre aux besoins du territoire, que ce soit du Très haut débit, des routes, des collèges, de la culture, du projet « Loiret bien vieillir », d'amélioration du Canal d'Orléans ou encore du soutien aux communes et EPCI.

Le débat d'orientations budgétaires 2024 prendra en compte plusieurs facteurs, marquant un déséquilibre entre l'évolution des dépenses (+ 3,6%) et des recettes (+ 0,5%) de gestion :

- **une baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**
Le produit de DMTO pourrait connaître une nouvelle baisse en 2024 (- 10,5%, soit - 10M€), après le niveau historiquement haut atteint en 2021.
- **une hausse des trois allocations individuelles de solidarité (AIS)***
(estimée à + 2,9% par rapport à 2023, soit + 5,8 M€)
Les AIS constituent le poste de dépenses le plus important en fonctionnement (près d'1/3 des dépenses). 3 mois pour un job et France Travail participent à dynamiser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.
- **une augmentation des frais d'hébergement**
(estimée à + 6,4% par rapport à 2023, soit + 7,6 M€)
notamment due à la création de 45 places en Maison d'enfants à caractère social (MECS) en 2024.
- **l'augmentation de la masse salariale (+ 3%, soit + 3,4 M€)**
liée notamment à la poursuite des recrutements dans le cadre de la transformation des politiques sociales.
- **l'évolution des achats (+ 3% soit + 1,6 M€)**
en raison de l'inflation

* Les 3 AIS sont : Revenu de solidarité active (RSA), Allocation d'autonomie pour les personnes âgées (APA), Prestation de compensation du handicap (PCH).

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr